

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE  
Département de philologie classique

*Master of Arts en langues et littératures :*  
**Philologie classique**  
**Programme d'études approfondies (60 crédits ECTS)**

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement en vigueur pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Master européen) à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse). Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les étudiant-e-s qui débutent leurs études à partir du semestre d'automne 2017 y sont donc automatiquement soumis.

Les études peuvent débuter au semestre d'automne (septembre) ou au semestre de printemps (février).

### Plan d'études

Ce programme d'études approfondies de Master permet d'élargir les compétences en langues grecque et latine et de perfectionner les connaissances culturelles et littéraires dans le domaine de l'Antiquité classique. Il englobe dans son champ d'études les prolongements de cet héritage durant l'Antiquité tardive, l'époque byzantine, le Moyen Âge et la Renaissance. Après un tronc commun, les étudiant-e-s ont la possibilité de donner une orientation à leur programme selon leurs intérêts : sciences historiques, édition de textes, études littéraires, Renaissance, philosophie et patristique. L'inscription à un programme d'études secondaires (30 crédits ECTS) au choix est possible.

### Conditions d'accès

Est admis sans restriction au programme d'études approfondies en philologie classique :

- celle ou celui qui a obtenu un BA avec orientation d'études 'philologie classique' ;
- celle ou celui qui a obtenu un BA contenant au moins 90 crédits ECTS dans les domaines 'Langue et culture grecques' et 'Langue et culture latines'.

Est admis au programme d'études approfondies en philologie classique moyennant un programme d'ajustement :

- celle ou celui qui a obtenu un BA d'au moins 60 crédits ECTS soit en philologie classique soit en 'Langue et culture grecques' ou en 'Langues et culture latines'.

### Langues d'enseignement

L'enseignement est dispensé en français et en allemand. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à rédiger leurs travaux de séminaire et à passer leurs examens écrits et oraux dans l'une des deux langues. Avec l'accord de l'enseignant-e, une autre langue peut être choisie. La mention bilingue est décernée selon le règlement en vigueur pour l'obtention du Master à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), art. 11.

### Schéma d'études

Ce programme conduit à une formation en langues et littératures grecques et latines (60 crédits ECTS). Il se déroule sur deux ans et se compose de quatre modules, auxquels s'ajoute le travail de master (30 crédits ECTS). Le programme articule un tronc commun qui propose deux modules d'approfondissement en latin et en grec (2 x 15 crédits ECTS) et un module de recherche (15 crédits ECTS), suivis d'un module d'orientation (15 crédits ECTS).

## LES MODULES

### CRÉDITS

<b>1. GREC APPROFONDISSEMENT</b>	<b>15</b>
Cours de littérature grecque	3
Lecture grecque de Master	3
Séminaire de grec	9
<b>2. LATIN APPROFONDISSEMENT</b>	<b>15</b>
Cours de littérature latine	3
Lecture latine de Master	3
Séminaire de latin	9
<b>3. RECHERCHE</b>	<b>15</b>
Séminaire de grec ou de latin	9
Atelier	6
<b>4. ORIENTATION</b>	<b>15</b>
<i>Une orientation à choisir parmi :</i>	
Sciences historiques	
Édition de textes	
Études littéraires	
Études de la Renaissance	
Philosophie / Patristique	
<i>Les 15 crédits ECTS sont obtenus dans une même orientation.</i>	
<b>5. MÉMOIRE DE MASTER</b>	<b>30</b>

## MODULE 1 : GREC APPROFONDISSEMENT (15 ECTS)

<b>15</b>	Ce module (15 crédits ECTS) permet d'approfondir les connaissances en langue et littérature grecques et de pratiquer les méthodes de critique littéraire dans un séminaire.
<b>CRÉDITS</b>	
<b>3</b>	<b>Cours de littérature grecque</b> Le cours de littérature permet aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature grecques.
<b>CRÉDITS</b>	
<b>3</b>	<b>Lecture grecque de Master</b> Dans le cadre du cours de lecture destiné aux étudiant-e-s de Master, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes en langue originale (grec) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant, vise à renforcer leurs connaissances.
<b>CRÉDITS</b>	
<b>9</b>	<b>Séminaire de grec</b> Dans le cadre du séminaire, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes antiques en langue originale (grec) et à développer une réflexion personnelle sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire. Pour leur travail écrit, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.
<b>CRÉDITS</b>	

## MODULE 2 : LATIN APPROFONDISSEMENT (15 ECTS)

**15 CRÉDITS** Ce module (15 crédits ECTS) permet d'approfondir les connaissances en langue et littérature latines et de pratiquer les méthodes de critique littéraire dans un séminaire.

**3 CRÉDITS** **Cours de littérature latine**  
Le cours de littérature permet aux étudiant-e-s d'aborder des auteurs, des genres, des motifs ou des aspects plus précis de la langue et de la littérature latines.

**3 CRÉDITS** **Lecture latine de Master**  
Dans le cadre du cours de lecture destiné aux étudiant-e-s de Master, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes en langue originale (latin) dont le commentaire linguistique et littéraire, dispensé par l'enseignant, vise à renforcer leurs connaissances.

**9 CRÉDITS** **Séminaire de latin**  
Dans le cadre du séminaire, les étudiant-e-s sont amené-e-s à lire des textes antiques en langue originale (latin) et à développer une réflexion personnelle sur des aspects précis concernant un auteur ou une œuvre littéraire. Pour leur travail écrit, ils utilisent les outils propres à la recherche en philologie classique.

## MODULE 3 : RECHERCHE (15 ECTS)

**15 CRÉDITS** Le module de recherche (15 crédits ECTS) conduit les étudiant-e-s à réaliser une recherche philologique et/ou interdisciplinaire.

**9 CRÉDITS** **Séminaire de grec ou de latin**  
Les étudiant-e-s choisissent un séminaire de grec ou un séminaire de latin.

## MODULE 4 : ORIENTATION (15 ECTS)

**6 CRÉDITS** **Atelier**  
Atelier scientifique interdisciplinaire avec participation active et travail écrit.

**15 CRÉDITS** Ce module (12 crédits ECTS) permet aux étudiant-e-s de choisir une orientation.

**15 CRÉDITS** Tous les crédits ECTS sont obtenus dans une même orientation, en accord avec la conseillère ou le conseiller aux études. Orientation à choix :

Sciences historiques	Édition de textes	Études littéraires	Études de la Renaissance	Philosophie / Patristique
Papyrologie Épigraphie Numismatique Archéologie	Paléographie Ecdotique Codicologie Papyrologie	Théorie littéraire Littérature comparée Littérature antique	Néo-latin Littérature néo-latine Histoire de la Renaissance Histoire de l'art de la Renaissance	Philosophie antique Philosophie médiévale Philosophie moderne Patristique

## **MÉMOIRE DE MA STER (30 crédits ECTS)**

Dans le mémoire de Master, l'étudiant-e apporte la preuve qu'elle ou qu'il a acquis, à l'intérieur de la filière choisie, les connaissances spécifiques de langue et littérature et qu'il sait utiliser les outils et une méthodologie adaptée (présentation scientifique de la matière, argumentation, bibliographie). La défense du mémoire démontre la capacité de présenter le travail devant un public spécialisé et élargi, d'expliquer le cheminement vers le sujet, d'affronter d'éventuelles objections et de répondre à la critique.

### **L'ÉVALUATION**

Conformément aux Directives concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg en vigueur, chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation écrite ou orale soit au cours du semestre soit à l'issue du semestre. Le mode d'évaluation est spécifié au début du semestre.

1. Un enseignement ne peut être validé qu'une seule fois.
2. La note d'un module est la moyenne des notes obtenues dans les unités d'enseignements évaluées constituant le module. Toutes les notes doivent être suffisantes.
3. La moyenne des 4 modules constitue la note finale.
4. Les épreuves ayant reçu une note insuffisante ne peuvent être répétées que deux fois. Les sessions de rattrapage sont exclusivement réservées aux étudiant-e-s ayant subi un échec.
5. Chaque enseignement est validé par une évaluation notée.
  - 5.1. Pour les cours de littérature, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un examen à la fin du semestre.
  - 5.2. Pour les lectures, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur un test de traduction à la fin du semestre.
  - 5.3. Pour les séminaires, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur une présentation orale et un travail écrit (interprétation littéraire) d'une vingtaine de pages au minimum.
  - 5.4. Pour l'atelier, l'évaluation assortie d'une note se fonde sur une présentation orale et un travail écrit d'une quinzaine de pages au minimum.
6. Les enseignements du module « Orientation » font l'objet d'une évaluation propre au domaine dont ils relèvent.

### **MESURES TRANSITOIRES**

1. Les étudiant-e-s ayant débuté leurs études au semestre d'automne 2016 et étant soumis-e-s au plan d'études du 28 avril 2009 du programme d'études « Philologie Classique » peuvent transiter vers le présent plan d'études jusqu'au début du semestre d'automne 2017.

2. Le/la conseiller/ère aux études décide des modalités de transition en fonction de l'avancement des études.